

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt deux*

*le : premier Décembre*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame MARTIN Agnès, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022*

*PRESENTS : MM MATTON François, VILLETTE Séverine, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, SIMONI Chantal, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, BEC Florence, HERMELIN Grégory, CASCANT Mélanie, BRUNO Sébastien.*

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	16
votants	20

Absents ayant donné pouvoir :

*Madame WANIART Anne-Marie à Monsieur MATTON François,  
 Madame MARCELLINO Anne-Marie à Madame MARTIN Agnès,  
 Madame FUCHS Caroline à Monsieur HERMELIN Grégory,  
 Monsieur JERIBI Karim à Madame VILLETTE Séverine.*

Certifié exécutoire

Préfecture

le :

Publiée ou Affichée

le :

Absents :

*Monsieur MARQUES Florian,  
 Monsieur AMSTER Anthony,  
 Madame PESCH Solène.*

Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.

N° 22/76	<b>OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET</b>
----------	---

Madame Agnès MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Aussi, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le départ à la retraite courant 2<sup>ème</sup> semestre 2023 de l'agent au poste d'assistant(e) de gestion administrative au sein du service technique et de la nécessité de le remplacer.

Compte tenu qu'il convient d'anticiper ce départ et de former un agent pour assurer les missions administratives spécifiques au service technique.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser la création d'un emploi permanent d'agent administratif au poste d'assistant(e) de gestion administrative au sein du service technique, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : mission principale d'assistant(e) de gestion administrative au sein du service technique.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS n° 22/76 DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022 (SUITE)**

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **APPROUVE** la création du poste telle que présentée ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au chapitre 012 du budget principal de la collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre des délibérations.  
Fait et délibéré en séance le 1<sup>er</sup> Décembre 2022  
Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

